

Recherches sociographiques



Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec*

Jean Darbelnet

Volume 15, Number 2-3, 1974

La sociologie au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055664ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055664ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Darbelnet, J. (1974). Review of [Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 15(2-3), 363–365.
<https://doi.org/10.7202/055664ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

urgentes à accomplir selon le comité. À l'origine, ce rôle avait été présumément assigné au Conseil supérieur de l'éducation avec sa Commission de l'enseignement supérieur, mais depuis la création du Conseil des universités, il semble avoir tout simplement été laissé de côté.

Ceci nous amène enfin à examiner un point un peu plus fondamental, celui de l'objectif spécifique majeur que le comité assigne au système universitaire québécois pour la prochaine décennie. Le comité, en effet, établit une distinction méthodologique entre les objectifs *généraux* de l'université, transculturels et transhistoriques (la conservation, la transmission et l'accroissement des connaissances et du savoir) qui donnent lieu à sa triple fonction d'enseignement, de recherche et de service à la société, et les objectifs *spécifiques* qu'on peut lui assigner et qui varient selon les pays, les institutions et la conjoncture. Les objectifs généraux, toujours selon le comité, relèvent de l'ordre des finalités : ils fondent et assurent la raison d'être de l'université comme institution sociale et comme élément de l'organisation d'un système global d'éducation (p. 37). Il semblerait donc que les objectifs généraux priment les objectifs spécifiques, et non vice-versa. En d'autres mots, tout objectif spécifique ne serait valable que dans la mesure où il ne contredit pas les objectifs généraux de l'université, c'est-à-dire, dans la mesure où il n'en diminue pas l'utilité propre comme institution sociale et élément nécessaire du système d'éducation dans son ensemble. Or, si on dit, à la suite du comité, que l'objectif spécifique majeur du système universitaire québécois pour la prochaine décennie est d'apporter une contribution significative et qualitative au développement économique, social et culturel du Québec, cela reviendrait à dire en définitive que ce qui est apte à réaliser cet objectif, et donc à servir le mieux le Québec, est ce qui peut le mieux réaliser la meilleure université en soi. Le problème consisterait alors à définir les besoins de l'université comme telle plutôt que les besoins du Québec, et ceci, dans le but avoué de mieux satisfaire aux besoins du Québec. S'il revient au gouvernement de prendre des décisions d'ordre politique pour adapter les demandes de l'université aux ressources de la société, il revient à la communauté universitaire elle-même de définir ses besoins et de faire ses demandes. Il semble douteux à ce point de vue que le Conseil des universités, tel que présentement constitué, puisse effectivement se substituer à la communauté universitaire dans cette tâche, ni même la représenter adéquatement à cette fin. Si donc cette analyse a quelque mérite, il est également douteux que l'objectif spécifique majeur établi par le comité puisse justifier de lui-même l'intégration du réseau universitaire québécois et un organisme de coordination à des pouvoirs exécutifs pour enforcer cette intégration.

En terminant, je voudrais ajouter que cette critique très incomplète et assez cavalière du rapport du comité du Conseil des universités s'inscrit en réponse au souhait explicite des membres du comité à l'effet de continuer le débat amorcé. Devant l'effort de pensée impressionnant que représentent le rapport et ses annexes, il faut dire que je n'ai nullement la prétention d'avoir démontré que la thèse soutenue par le comité est fautive et sans valeur ; tout au plus serait-il possible pour moi d'espérer avoir contribué à montrer qu'elle n'est pas encore entièrement démontrée. Au fond, c'est peut-être tout simplement que je n'ai pas encore réussi à y voir l'université québécoise du proche avenir, même si j'ai beaucoup profité personnellement de la lecture de chacune des études séparées.

André CÔTÉ

*Faculté de philosophie,
Université Laval.*

Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, XIV + 768 pages.

Récemment, un fonctionnaire qui a sous ses ordres des agents frais émoulus des universités regrettait que ceux-ci ignorent à peu près tout du passé de leur parler québécois. *Le choc des langues* devrait aisément combler cette lacune dans la formation des jeunes universitaires, à condition, et c'est peut-être déjà le cas, de figurer au programme d'un cours donné dans les universités du Québec.

Il s'agit d'un gros volume de près de huit cents pages composé d'une introduction, d'une chronologie des événements marquants pour le sort du français au Québec de 1760 à 1970, et, essentiellement, d'extraits d'œuvres ou d'écrits parus au cours de cette période, suivis comme il se doit d'un index des noms propres. Au total, un instrument de travail à peu près inégalable à l'heure actuelle pour quiconque souhaite travailler dans ce domaine. Il convient de noter, en effet, que certains des écrits représentés dans ce panorama sont devenus difficilement accessibles. Le choix des textes, inévitablement arbitraire, s'efforce d'être représentatif des tendances qui se sont manifestées à propos de la langue au cours des deux cents dernières années. Les quelques auteurs non Canadiens qui y figurent (Durham, Duvergier de Hauranne, Tocqueville) élargissent les perspectives de l'ensemble sans risquer de les déformer. La responsabilité des auteurs réside dans le choix qu'ils ont fait, donc dans une alternance d'inclusion et d'exclusion, et aussi dans la façon dont ils ont présenté leur matière. L'introduction est ainsi la partie originale de l'œuvre, dont, discrètement, elle n'occupe que quatre-vingt-sept pages, mais ces pages sont d'une densité remarquable.

La langue est considérée sous son double aspect de système d'expression et d'institution. Ainsi seront parallèlement considérées l'anglicisation du français québécois et la place qu'il occupe au Canada par rapport à l'anglais, ce qui fait que le « non » à la confusion des langues d'Arthur Buies voisine avec les réserves exprimées en 1865 par Félix Geoffrion et Antoine-Aimé Dorion sur les garanties accordées à la langue minoritaire au sein de la nouvelle Confédération.

S'il est vrai, comme l'a dit un historien de la littérature, que « l'explication du présent par le passé demeure l'une des clefs les plus sûres de l'intelligence objective », ou plus simplement que le passé éclaire le présent, *Le choc des langues* devrait nous aider à mieux comprendre ce qui se passe actuellement. Son efficacité à cet égard réside dans les rapprochements qu'il opère entre des passés distincts ainsi qu'entre le passé et le présent, et ces rapprochements sont toujours éclairants. Par exemple, on note que presque au même moment où le Québec faisait preuve d'une moindre préoccupation à l'égard des pays d'outre-frontière, il nouait des relations étroites avec le reste de la francophonie. Ou encore cette variation dans l'attitude de certains milieux anglophones à l'endroit du français québécois : il fut un temps où l'on insistait sur son aspect patoisant en face du *Parisian French* ; aujourd'hui, d'après nos auteurs, la critique porterait plutôt sur la difficulté qu'éprouve le français, aussi bien à Paris qu'à Montréal, à rendre compte du progrès scientifique et technique. Il apparaît aussi que le français en tant que langue maternelle des Québécois, a rarement, au cours de son histoire, été défendu pour lui-même. Il a presque toujours été considéré comme un moyen plutôt que comme une fin. Successivement, on a vu en lui le gardien de la foi, la marque distinctive d'un Canada décidé à ne pas se laisser absorber par les États-Unis, et plus récemment un adjuvant de la promotion des travailleurs ou encore une composante d'une contestation globale. Or il y aurait divergence de motivation entre les opposants de l'aliénation linguistique et ceux de l'exploitation sociale, parce que l'ordre des priorités n'est pas le même, et cette divergence tend à gauchir leur action commune quand il leur arrive de conjuguer leurs efforts. Les auteurs manifestent une certaine inquiétude à l'égard de cette place secondaire chaque fois assignée à la langue en tant que langue. Dans cette perspective, le lecteur en arrive à se demander si l'importance accordée à l'implantation du français comme langue de travail ne laisse pas trop dans l'ombre la qualité de son enseignement. S'il est vrai que le secteur économique doit fournir à l'enseignement de la langue maternelle sa motivation, ne faut-il pas que celui-ci puisse répondre à ce qu'on attend de lui ? Or les délais de formation des maîtres sont sans doute plus longs que ceux qu'exige le remplacement d'une langue par une autre dans le monde du travail.

Il eût été regrettable que la traduction ne figure pas comme facteur d'asservissement du français québécois. L'ouvrage cite à ce sujet un article de J.-M. Léger dans *Le Devoir* en 1968. En fait, si l'on doit rendre à chacun son dû, il n'est que juste de souligner que J.-M. Léger n'a pas été le premier à signaler ce phénomène. L'auteur de ces lignes a entendu P. Daviault exprimer cette idée vers 1955, et d'ailleurs, à la page 648, un texte de lui la développe en 1957 sous le titre « Une culture d'emprunt ». Il y a là une légère inexactitude qui apparaît comme exceptionnelle dans un ensemble dont la cohérence se remarque.

L'ouvrage ne pouvait pas ne pas traiter du joual et de la place qu'il occupe dans une certaine idéologie. Mais est-il exact de dire que le joual n'a pas d'avenir artistique? Il s'agit d'une opinion reconnue à certains et que les auteurs ne partagent pas nécessairement. Ceux-ci auraient cependant pu signaler que si le joual a un avenir, ce ne peut guère être que dans le domaine artistique. On peut concevoir une pièce, un conte, une chanson composés en joual, mais il est peu probable qu'en l'état actuel des choses on puisse rédiger en joual un traité de philosophie ou de physique nucléaire, ou encore un rapport administratif.

À propos du multiculturalisme, dont il est parfois question à Ottawa, les auteurs font remarquer en une formule saisissante que s'il est vrai que qui dit multiculturalisme ne dit pas nécessairement multilinguisme, il n'en reste pas moins que « toute promotion systématique des multiples cultures apportées au Canada compromet la situation du plus faible des deux peuples fondateurs ».

L'impression qui se dégage des textes et de leur présentation est celle d'un jugement réservé plutôt qu'optimiste. L'ouvrage s'efforce d'être objectif et il y réussit. Il laisse parler les faits, mais les faits retenus invitent le lecteur à réfléchir plutôt qu'ils ne le rassurent. On note, chemin faisant, que l'Office de la langue française est chargé de tâches techniques qui n'affleurent pas au niveau de la décision, que le gouvernement du Québec a derrière lui une longue tradition de prudente réserve en matière de langue. Sans doute le ton a changé depuis 1960, mais là encore on se rappelle que le livre blanc préparé sous l'autorité de Pierre Laporte n'a jamais vu le jour officiellement et qu'encore aujourd'hui l'incitation est préférée à la coercition. La conclusion des auteurs semble être que tous ces efforts dont ils ont donné le tableau ne peuvent guère porter pleinement leurs fruits dans le contexte politico-économique actuel.

Le choc des langues apparaît comme un ouvrage destiné à la documentation et à la réflexion, celle-ci s'appuyant sur celle-là. Comme tel, il atteint son but. Le lecteur peut ne pas être d'accord avec l'orientation donnée aux faits qui s'y trouvent réunis. Il ne peut pas la négliger, cependant; il doit s'y arrêter, ne serait-ce que pour dégager son antithèse, si tel est son sentiment.

Jean DARBELNET

*Département de langues et linguistique,
Université Laval.*

J. L. MIGUÉ et G. BÉLANGER, *Le prix de la santé*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1972, 238 p. (Sciences de l'homme et humanisme, 4.)

L'étude de l'aspect économique de la distribution des soins médicaux et hospitaliers a longtemps été négligée au Québec. Dans cet ouvrage « d'économie appliquée », les économistes Migué et Bélanger entendent s'interroger de façon rigoureuse sur le « prix de la santé ». Ils se proposent, ici, de mesurer l'efficacité économique de l'industrie québécoise de la santé en faisant appel aux meilleures ressources de l'analyse économique moderne, en particulier à la théorie des institutions à but non lucratif.

Un premier examen de ce secteur révèle deux particularités importantes qui le distinguent des autres secteurs de l'économie. D'abord, on note que les producteurs y contrôlent à la fois l'offre et la demande: le consommateur-patient, faute d'informations, ne peut jouer son rôle de définitif de la demande. Ainsi « le secteur des services de santé fait précisément exception à la règle sous-jacente à notre régime économique et par laquelle le consommateur est le juge ultime de l'utilité qu'il retire de la consommation des biens et services » (p. 21). En deuxième lieu, les producteurs (les médecins, les hôpitaux) ne pratiquent pas la concurrence et n'agissent pas, de façon prioritaire, en fonction d'objectifs économiques (chap. 1 et 3).

Compte tenu de ces précisions, l'efficacité économique de l'industrie de la santé ne peut être que faible. Après avoir examiné l'hôpital (chap. 2), les régimes d'assurances (chap. 5), le mode de